

Canton de Harnes
Arrondissement de Lens
Département du Pas-de-Calais
Téléphone : 03.21.13.02.31
Télécopie : 03.21.13.02.40

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

Monsieur Alain ROGER

MAIRE de Noyelles-sous-Lens

Nos réf: AR/MG/SM/VVL

Transmis le : 08 janvier 2018

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2017**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine FINEZ, Philippe CERF, Adjoint, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Philippe HERBEZ, Micheline MAYEUX, Alain VANTREPOTE, Cathy CZAJKOWSKI, Jean PERRAULT, Marie-Hélène GUEYDON, Samantha EDDRIOUICH, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Patrick BOULOGNE, Maryvonne POULAIN, Daniel CAPILLON, Francis LOCQUET, Louis ALEXANDRENNE, Mickaël KOPREK, Chantal GAUTIER, Conseillers Municipaux. *****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. Sandra BLANCHARD (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK), Valérie DELVALLEZ (procuration à Alain ROGER), Adjointes, Emmanuelle DHONDT (procuration à Sabine FINEZ), Danièle SENECHAL (procuration à Philippe CERF), Daniel WAWRZYNIAK (procuration à Francis LOCQUET), Conseillers Municipaux. *****

Monsieur Maurice BERNARD a été désigné secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions. *****

- Monsieur Le Maire : avant de débiter ce Conseil Municipal, j'aimerais que l'on rende hommage à André LEFER qui nous a quitté le 27 novembre à l'âge de 77 ans.

Il était Conseiller Municipal depuis 2008.

C'était quelqu'un de très posé et de très réfléchi dans ses observations.

C'était quelqu'un qui était également très assidu que ce soit aux manifestations ou aux séances de Conseil Municipal.

Je pense que c'est dû aussi à son passé professionnel où il avait énormément de rigueur et c'est vrai que la mine lui tenait beaucoup à cœur et pour en avoir discuté longuement avec, c'était sa passion que ce soit au moment où il travaillait ou encore après lorsqu'il travaillait sur de nombreux écrits avec Mémoire de Mines.

À sa mémoire, je vous demanderai de respecter une minute de silence.

1) INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL :

Suite au décès de Monsieur André LEFER, Conseiller Municipal, l'article L 270 du Code électoral déclare que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu, est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le poste devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Madame Chantal GAUTIER devient donc Conseillère Municipale.

- Monsieur Le Maire : du fait du décès d'André, nous devons installer un nouveau Conseiller Municipal.

C'est Chantal GAUTIER qui est la suivante sur la liste « l'essentiel, c'est Noyelles ».

Elle prend donc la place de André.

Chantal, bienvenue au Conseil Municipal et félicitations à toi, malgré les circonstances.

2) REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION « LOGEMENT – URBANISME – ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE » :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au décès de Monsieur André LEFER, Conseiller Municipal, il s'agit de désigner un nouveau membre au sein de la commission « logement – urbanisme – environnement et cadre de vie ».

Monsieur André LEFER ayant été désigné représentant au sein de cette commission, Monsieur Le Maire propose Madame Chantal GAUTIER.

- Monsieur Le Maire : du fait du décès d'André et du remplacement par Chantal, je vous propose d'intégrer Chantal au sein de la commission « Logement – Urbanisme – Environnement et Cadre de Vie ».

Commission à laquelle faisait partie André. Pas d'observations ?

3) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2017 :

- Monsieur Le Maire : *si vous avez des observations, je suis là pour y répondre.*

Pas d'observations concernant ce Conseil Municipal ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

4) ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES RÉUNIONS DES BUREAUX MUNICIPAUX DES 11 OCTOBRE – 8 NOVEMBRE – 22 NOVEMBRE 2017 :

* Bureau Municipal du 11 octobre 2017 :

- Monsieur Le Maire : *là également, si vous avez des questions.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *au niveau des EMPLOIS AIDES, il n'y a pas une erreur dans les coûts ?*

1 000 € par jour, si on le fait faire par NICOLLIN ?

- Monsieur Le Maire : *c'est 1 000 € le passage.*

Donc, comme ils passent une journée.

- Madame Maryvonne POULAIN : *et ils font combien, ils font un quartier seulement ?*

- Monsieur Le Maire : *non, ils font toute la ville.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *sur des secteurs bien déterminés ?*

- Monsieur Le Maire : *oui, des secteurs à feuilles.*

S'il y a des feuilles, ils passent dans toutes les rues où il y a des feuilles.

- Madame Maryvonne POULAIN : *d'accord.*

- Monsieur Le Maire : concernant les mesures de qualité que nous devons faire dans les écoles et dans les crèches à partir de l'année prochaine, le devis estimatif s'élève à 11 000 € H.T.

Encore un coût supplémentaire pour les collectivités.

Sinon, pas d'autres observations concernant ce compte-rendu ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

** Bureau Municipal du 08 novembre 2017 :*

- Madame Maryvonne POULAIN : les feux tricolores sont déjà modifiés ?

- Monsieur Le Maire : non, pas encore. Le budget est bouclé pour cette année donc on verra dès le 1^{er} janvier 2018.

- Madame Maryvonne POULAIN : au niveau du jumelage, c'est avec SZCZECINEK ou avec ROUNDSTONE ?

- Monsieur Le Maire : les échanges ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, ce n'est pas noté.

- Monsieur Le Maire : avec SZCZECINEK. De toute façon, avec ROUNDSTONE, nous n'avons plus de nouvelles du tout.

Nous allons essayer à partir de l'année prochaine, d'ailleurs je pense que l'année prochaine ce sont eux qui vont venir ici à Noyelles.

- Monsieur Philippe CERF : le principe serait que les Polonais viennent en France et que l'année suivante les Français vont en Pologne.

Une année sur deux.

- Monsieur Le Maire : nous allons commencer avec les jeunes et si cela fonctionne bien, nous étendrons aux adultes.

Pas d'autres questions concernant ce compte-rendu ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

** Bureau Municipal du 22 novembre 2017 :*

- Monsieur Le Maire : là, vous pouvez voir concernant les jeux extérieurs dans les groupes scolaires.

Nous avons fait un devis de rénovation et un devis d'achat de nouveaux jeux.

Pour les rénovations, nous en avons environ pour 15 000 € H.T. et l'achat de nouveaux jeux c'est environ 18 000 €.

Nous avons pris la décision d'acheter deux nouveaux jeux pour les écoles « CERF HANOTEL et BALSYS ».

- Madame Maryvonne POULAIN : au niveau des compteurs LINKY ?

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas LINKY.

C'est une erreur, c'est GAZPAR.

Ce sont les compteurs pour le gaz et pas pour l'électricité.

- Madame Maryvonne POULAIN : d'accord.

- Monsieur Le Maire : mais c'est la même chose, ce sont des compteurs.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous n'êtes pas d'accord non plus ?

- Monsieur Le Maire : non.

- Madame Maryvonne POULAIN : sauf, que vous serez bien obligé parce que nous n'avons pas le droit de faire de l'obstruction.

Quand ils ont manifesté à la CALL, c'est vrai que l'on a pas demandé à personne qui était pour ou contre.

Ils n'avaient pas tort, c'est vrai qu'ils ont été un peu excessifs à la fin mais c'est vrai qu'ils ne sont pas entendus et combien de personne ont dits qu'ils n'étaient pas d'accord.

Mais même lorsque c'est à l'intérieur, ils peuvent se permettre de rentrer chez vous.

- Monsieur Le Maire : oui, parce qu'ils sont propriétaires du compteur.

- Madame Maryvonne POULAIN : et après, ils disent que quand il y en a deux dans une habitation, ils disent que c'est ceux qui l'ont monté.

Mais en attendant, celui qui n'a plus de maison, il doit attendre que tout se passe pour dire de, je ne sais pas.

Enfin, nous, c'est en 2020.

Nous aurons peut-être le temps qu'ils apprennent à monter un compteur convenablement.

- Monsieur Le Maire : et nous aurons peut-être un peu de recul.

- Madame Maryvonne POULAIN : ou peut-être que ce sera carrément positif quand même.

Il y a déjà des villes qui sont complètement équipées et que les gens n'ont rien eu à dire.

Mais, c'est vrai que ce jour là....

- Monsieur Le Maire : oui tout à fait.

Mais c'est vrai que c'est un peu le flou artistique parce que l'on a rien du tout de sûr.

On n'a pas d'information, rien du tout.

- Madame Maryvonne POULAIN : bien sur, on dit c'est spectaculaire.

A un moment donné il faudrait peut-être quand même, comme des villes ont déjà été faites et qu'elles n'ont pas eu de problèmes, bon d'accord, mais quand même les nuisances, le fait qu'ils sachent tout ce que vous faites à longueur de journée.

Parce qu'il ne faut pas oublier lorsque l'on va avoir le contrat, qu'il faut cocher une toute petite case pour ne pas qu'ils donnent toutes les informations à des sociétés où nous serons encore démarchés continuellement.

Ce qu'il y a, c'est que les personnes âgées, ne vont pas aller chercher, on va leur dire signer et puis c'est tout.

On a fait signer mon mari sur le trottoir, un jour où j'étais occupé avec des personnes à la maison.

Je n'aime pas trop cette pratique là.

- Monsieur Le Maire : de toute façon, on se rend compte que nous sommes de moins en moins libres de faire ce que l'on veut.

Et puis, la vie privée, elle commence de moins en moins à exister parce qu'ils savent tout, que ce soit les coups de téléphone, les compteurs, les ordinateurs.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais même les appareils pour l'apnée.

Ils savent très bien si la nuit tu te lèves, le nombre de fois où tu te lèves, combien de temps tu as enlevé ton appareil et tout le tralala mais c'est devenu.

Tout le monde est au courant de tout.

- Monsieur Le Maire : nous avons émis un avis défavorable mais ils vont revenir à la charge.

C'est déjà la deuxième fois.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais c'est toujours la même société ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : au niveau de l'association, pour la subvention.

On met à disposition la salle évacuation ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : on prend encore en charge la SACEM pour les spectacles ?

- Monsieur Le Maire : non. Là, c'est simplement une subvention pour dire d'équilibrer leur budget, vu qu'ils ont fait les entrées gratuites et vu que les trois quarts des personnes présentes étaient des Noyellois.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc, la SACEM, vous ne prenez plus en charge ?

- Madame Sabine FINEZ : non.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce qu'une année nous avons mentionné une subvention pour la SACEM.

- Monsieur Le Maire : là, c'est simplement une subvention d'équilibre.

Par contre Samantha il ne faudra pas que tu votes ce point là au niveau du Bureau.

Concernant la distribution des coquilles aux écoles primaires, c'est le 22 décembre à 9h30 pour Rostand et 14h15 pour Jean Moulin.

- Monsieur Daniel CAPILLON : au niveau de la sécurité routière de la rue Schaffner et du centre ville.

C'est vrai qu'il y a des problèmes le matin comme le soir.

Mais aussi d'autres rues qui souffrent des travaux du BHNS.

Le revêtement à certains endroits, rue Victor Hugo, a disparu en haut de la rue.

Rue Dessinges, le macadam est en train de partir avec les voitures.

Il y a eu une absence d'éclairage du 26 octobre au 1^{er} décembre 2017.

Il y a eu une coupure de gaz du mercredi 30 novembre, 18h00 jusqu'au 31 novembre, 14h00.

Il y a eu les travaux en haut de la rue Victor Hugo qui ont été arrêtés, il y a eu un énorme trou au niveau du dispensaire.

Ils ont été arrêtés fin juin et ils ont fini le 1^{er} octobre.

C'est incroyable quand même.

- Monsieur Le Maire : oui et là, ils commencent les travaux sur la nationale à partir du 08 janvier 2018.

- Monsieur Daniel CAPILLON : et en plus ces travaux, je viens de parler de la rue Victor Hugo, de fin juin au 1^{er} octobre, il n'y avait personne.

C'est resté en l'état.

- Monsieur Le Maire : oui, je sais.

- Monsieur Maurice BERNARD : les travaux que tu signales rue Victor Hugo, c'est concernant le déplacement de la ligne qui va de l'Impasse Schweitzer, qui traverse la Cité de Normandie qui va être démonté et qui va rejoindre la rue Victor Hugo.

Ça n'a rien à voir avec le BHNS.

C'est deux chantiers différents avec un transformateur qu'il va y avoir sur l'espace vert rue d'Harnes, il y a un transfo et il va y avoir un nouveau rue du 8 mai.

Ça n'a rien à voir avec le BHNS.

Concernant l'éclairage, c'est un problème d'incivilités puisque l'on tire à la carabine sur les gamelles.

Tu le sais, tu es au courant.

Nous ne pouvons pas être là tous les jours non plus.

- Monsieur Daniel CAPILLON : non, je le sais.

- Monsieur Maurice BERNARD : mais le trou qui a existé rue Victor Hugo et les problèmes qu'il y a eu, c'est ERDF mais ce n'est pas à cause du BHNS.

Il ne faut pas tout mélanger.

- Monsieur Daniel CAPILLON : quand même.

Parce que les travaux qui avaient lieu, ça a duré pendant des mois sans rien, la nationale était fermée.

Ce qui fait que tout le monde rentrait dans cette rue, faisait demi-tour, passait par la rue Dessinges.

- Monsieur Maurice BERNARD : ça posait problème c'est sûr.

Mais ce n'est pas à cause du BHNS.

- Monsieur Le Maire : mais en tout cas, tu as entièrement raison Daniel, le BHNS est en train de pénaliser tout le monde et pas seulement les riverains, ni les gens qui circulent mais également les commerces.

On en a la preuve, chez LEBACQ c'est fermé.

C'est déjà le premier commerce sur la commune qui ferme.

Je ne vais pas dire entièrement à cause du BHNS mais en partie à cause du BHNS.

Alors, il y a un gros problème aussi à ce niveau là et là, il faut que l'on rencontre les gens du BHNS parce que je ne suis pas d'accord, mais apparemment c'est la législation qui est faite comme ça.

C'est à dire que les commerçants ont droit de demander une indemnisation.

Mais l'indemnisation, ils ne peuvent la demander que quand les travaux sont devant chez eux.

C'est à dire que si tu barres la route 50 mètres plus loin et 50 mètres après et si les travaux ne sont pas devant chez toi, tu n'as pas le droit de déposer un dossier d'indemnisation.

Et je ne trouve pas cela normal parce que les commerçants qui se situent sur la nationale sont en train de subir énormément.

La fleuriste, elle perd 800 € de chiffre d'affaire par semaine.

C'est vraiment déplorable parce que je trouve qu'au niveau du SMT, il n'y a pas de suivi.

- Madame Maryvonne POULAIN : pourtant quand nous avons fait la réunion publique, ils nous ont bien dits qu'ils mettaient des médiateurs et que pour chaque problème il y aurait des réponses.

Quand vous voyez qu'en pleine période de froid, parce que là les personnes âgées se sont retrouvées sans eau chaude, sans chauffage.

Ils ont du attendre une journée supplémentaire pour que l'on vienne leur ouvrir le compteur, parce que les personnes âgées ne savent pas qu'il faut retourner au compteur.

Daniel a fait un peu le service à certain, mais il n'a pas pensé à tout le monde.

Moi, je n'entendais que cela.

De toute façon même les coiffeuses à domicile peuvent le dire.

Elles se sont rendues chez des personnes et n'ont pas pu travailler parce que c'était à l'eau froide carrément.

Heureusement que nous avons fait une réunion publique où ils disaient qu'il y aura toujours une réponse au problème.

- Monsieur Le Maire : et on en a encore pour un an.

- Madame Maryvonne POULAIN : on a appelé en mairie.

Marc, je suis désolée mais vous n'étiez même pas au courant.

L'histoire du courant si, mais vous n'étiez pas au courant de la fuite de gaz et quand c'est arrivé nous étions en réunion à la CALL, d'ailleurs on revenait de la CALL et c'était le soir même.

Au soir bien sûr, ils ne font rien.

Ils n'ont rien fait le jeudi et puis le vendredi et puis et bien les pauvres personnes âgées et bien elles attendent.

C'est inadmissible.

- Monsieur Le Maire : oui voilà, c'est aberrant qu'ils n'ont pas des solutions rapides en cas de problème.

Ils doivent bien savoir que ce genre de chose va systématiquement arriver.

A un moment donné, il y aura soit une coupure de gaz, soit un coupure d'électricité.

Ça va arriver systématiquement et je ne comprends pas qu'ils n'ont pas un service prévu pour palier à ce genre de chose rapidement.

- Madame Maryvonne POULAIN : et la moindre des choses, c'est de prévenir le Maire déjà.

Parce que les habitants s'adressent à qui ? Ils s'adressent à nous.

- Monsieur Le Maire : je n'ai pas été prévenu.

- Monsieur Daniel CAPILLON : j'ai téléphoné le soir même.

Il y avait juste un message « remise en état dans la matinée du lendemain ».

- Monsieur Francis LOCQUET : pour cette coupure, il y avait 800 personnes qui étaient impactées.

Après, il y a un problème, c'est la rue Schaffner.

On va mettre en sens unique une partie.

On voit mal par rapport à quoi ?

Est-ce qu'il y a eu une l'étude avant ?

- Monsieur Le Maire : à quoi ? à rien.

Je vais t'expliquer pourquoi je vais mettre la rue Schaffner en sens unique.

Tout simplement, parce que la rue Schaffner est une voirie communale.

Actuellement, la rue Schaffner est empruntée par des centaines et des centaines de véhicules tous les jours.

Si cette rue est défoncée, c'est à la charge de la collectivité.

Elle ne sera pas à la charge du SMT.

Or, si je fais passer les gens par la rue du 8 mai 1945, c'est une départementale.

Donc si cette rue est défoncée, ce sera de la remise en état, non à la charge de la collectivité mais à la charge du Département.

Moi, ce que je vais faire début janvier, c'est que je vais barrer cette rue tout simplement.

La barrer, la passer en sens unique.

C'est à dire que les riverains qui habitent rue Schaffner, eux, pourront toujours tourner à droite ou tourner à gauche.

Par contre, il n'y a plus personne qui pourra y entrer à partir du rond point de l'Europe.

Tout simplement. C'est parce que moi, ma voirie, de toute façon je le vois, elle est déjà en train de bouger.

Si je ne fais rien maintenant, l'année prochaine, je peux refaire tout un tapis et un tapis c'est 300 000 €.

C'est pour cette raison que je vais prendre la décision de barrer cette rue Shaffner.

- Monsieur Francis LOCQUET: ils vont quand même pouvoir rentrer dans cette rue ?

- Monsieur Le Maire : non.

Personne ne pourra plus rentrer dans la rue Schaffner à partir du rond point de l'Europe.

- Madame Sabine FINEZ : ils passeront par la rue du 8 mai 1945,

- Monsieur Le Maire : les gens vont emprunter la rue du 8 mai 1945 et après ils rentreront dans la rue Schaffner.

Mais ceux qui y habitent pourront toujours en sortant de chez eux, tourner à droite ou tourner à gauche.

- Monsieur Bernard FINEZ : ça va s'arrêter à la rue Courteline.

- Monsieur Francis LOCQUET : oui, mais quand ils viennent de la rocade, ils seront obligés de faire le tour.

- Monsieur Le Maire : ils seront obligés de passer ou par la rue du 8 mai 1945, ou par intermarché et revenir par la rue Sadi Carnot.

- Monsieur Francis LOCQUET : il ne suffisait pas seulement d'empêcher les camions ?

Parce que là, ce n'est pas seulement les véhicules qui détériorent.

- Monsieur Le Maire : c'est fait actuellement.

- Monsieur Francis LOCQUET : mais les camions passent.

- Monsieur Le Maire : oui les camions passent.

Alors comment on fait pour les interdire de passer.

Tu vois c'est un problème qui est insoluble.

- Monsieur Francis LOCQUET : on a une police municipale.

- Monsieur Bernard FINEZ : non, les ASVP ne peuvent pas dresser de procès verbal, c'est la mobile qui est obligée de venir.

Même Lens ne peut pas verbaliser.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : ce sont des ASVP.

- Madame Sabine FINEZ : je peux ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Sabine FINEZ : je me permets parce que je connais quand même bien le secteur pour l'instant.

Ce ne sont pas seulement les camions, je ne suis pas d'accord avec vous Monsieur LOCQUET.

Les véhicules sont d'une densité rare et on le voit en arrivant dans Noyelles.

Effectivement, comme le dit Monsieur Le Maire, cette voirie est en train de souffrir, ça devient dangereux pour les piétons.

Il ne faut pas oublier que nous avons une école maternelle qui n'est pas loin et je pense qu'effectivement faire un déport sur une départementale qui est plus large et qui permet d'accueillir plus facilement les véhicules hormis le fait qu'effectivement ça nous évitera une remise en état d'une voirie principale, c'est aussi une façon de sécuriser un peu les abords de ce qui nous reste de centre ville.

Les personnes ont tendance et pas seulement les Noyellois mais également les Loisonnais et les gens de Harnes à emprunter cette voirie parce que c'est plus simple avec tous les détours qu'il y a par Loison, effectivement, les travaux du BHNS provoquant des problèmes de saturation.

Loison qui était autrefois une route fort empruntée, tout le monde sort à Noyelles pour plus de facilité, sauf qu'effectivement Noyelles n'est pas fait pour accueillir un tel flot de véhicules.

Les camions c'est un problème de non respect du code de la route mais je pense que c'est vraiment secondaire.

Aujourd'hui ce n'est plus la rue Émile Basly mais le Boulevard Émile Basly.

- Monsieur Francis LOCQUET : oui bon, les véhicules iront faire le tour par le rond point et ils reviendront.

Mais Basly, ça ne va pas changer pour Basly.

- Monsieur Le Maire : non, ça ne changera peut-être pas pour Basly mais au moins ça protégera notre voirie.

- Madame Sabine FINEZ : voilà la rétention sera différente.

- Monsieur Francis LOCQUET : ça va protéger la voirie.

- Monsieur Le Maire : ça va protéger la voirie.

- Monsieur Francis LOCQUET : pour Basly, il y aura peut-être un impact quand même, étant donné qu'il y aura sûrement des véhicules qui vont dévier pour remonter sur la nationale.

- Monsieur Le Maire : oui, il y a peut-être des véhicules qui partiront sur la nationale et puis après les gens quand ils verront que cette rue est barrée et bien ils en emprunteront peut-être une autre.

Ils passeront peut-être par la rocade ou ils sortiront à Loison.

- Monsieur Louis ALEXANDRENNE : juste demander par rapport aux travaux chez moi.

Toutes les personnes empruntant la bulle 1, elle passe toutes les 15 minutes mais apparemment ils n'ont pas le droit de s'arrêter aux trois stations, aux trois arrêts de bus puisque c'est fait pour la ligne 23,

Le problème c'est que comme il y a moins de bus qui passent par le centre ville, les personnes avec leurs courses ont des difficultés.

L'arrêt, à part l'arrêt qui se trouve à la poste de Sallaumines, l'autre arrêt est vers le laboratoire.

- Monsieur Le Maire : c'est cela.

- Monsieur Louis ALEXANDRENNE : est-ce qu'il y a une possibilité d'envoyer peut-être un courrier demandant à ce que la bulle puisse s'arrêter à la poste ?

Ça permettrait à tout ce qui habite au niveau de la nationale de rentrer chez eux avec des courses.

- Monsieur Le Maire : c'est vrai qu'il y a beaucoup de personnes qui m'ont fait part de ce problème et nous devons nous mettre en rapport avec le SMT pour leur demander si exceptionnellement la bulle 1, ils ne peuvent pas la faire arrêter au niveau de la poste.

C'est vrai qu'entre les deux arrêts, il y a pratiquement deux kilomètres.

On va s'en occuper et on reviendra vers vous.

Je pense que normalement il n'y aura pas de problème parce que c'est vraiment exceptionnel.

Quoiqu'il y a des chauffeurs intelligents qui le font quand même, mais tout le monde ne le fait pas.

Après si c'est fixé avec le SMT ce sera beaucoup plus simple.

- Madame Maryvonne POULAIN : au niveau de la CALL, puisqu'en bureau il y a des maires qui sont aussi intéressés par le BHNS, vous discutez aussi parce que l'on ne doit pas être les seuls ou les voitures empruntent.

Je sais très bien qu'à un moment donné, il fallait passer par Méricourt, là c'est Loison, une fois c'est l'un, une fois c'est l'autre.

Pour arriver à cette abondance, c'est terrible pour les gens parce que vu que ça change régulièrement, les gens ne savent plus.

Mais quand vous êtes en réunion, il n'y a pas une possibilité de voir parce qu'ils ont éludés cette question là, des routes qui allaient être abîmées.

Quand les gens vont passer rue de Loison, rue de Noyelles et tout ça, les routes sont abîmées.

Vous êtes quand même plusieurs maires et ils n'envisagent pas de faire quelque chose ?

Le jour de la réunion publique ils ont élucidé ce point là je pense qu'ils n'ont pas voulu s'arrêter et ils ont dit avec le temps « on verra ».

- Monsieur Le Maire : non.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais là quand même, il va y avoir des frais dans les villes.

- Monsieur Le Maire : oui, mais cela ils ne le prendront pas en charge.

C'est hors de question, le SMT ne prendra pas en charge les réfections de voirie.

Ça c'est clair, mais toutes les voiries sont en train de se détériorer à une vitesse grand V.

Quelques soient les endroits où l'on passe.

C'est un truc de fou.

Je travaille sur Lens, pour sortir de Lens, c'est une catastrophe.

Je suis obligé de systématiquement emprunter la rocade, de sortir à Noyelles et il y a des moments ça bloque au commissariat de police.

C'est partout.

C'est quelque chose que je n'ai pas compris, pourquoi ils commencent partout.

Je ne comprends pas pourquoi on ne s'attelle pas à un tronçon, on fait ce tronçon et après on passe à un autre.

Là on commence partout, dans toutes les villes ont commence.

Liévin, Lens, Noyelles, Sallaumines, Loison, Billy, et allez on y va.

Comme dit Marc, sur Noyelles on commence le 08 janvier 2018, trois équipes.

Là, la voirie va être complètement bloquée dans un sens, comme ils ont fait à Sallaumines ou à Fouquières.

Vivement que ce soit fini.

Mais ça va laisser des dégâts au niveau commerce, voirie.

Les voiries je ne vais pas dire que c'est secondaire mais c'est surtout au niveau des commerces.

J'en avais parlé un peu avec eux et le mois dernier sur toutes les communes qui étaient concernées par le BHNS il y avait déjà 80 dossiers d'indemnisation qui avaient été déposés.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais vous avez vu un peu le dossier, il n'est pas trop compliqué.

C'est sur qu'ils se basent sur les chiffres, ça je le comprends très bien, qu'ils se basent sur les chiffres des années précédentes, c'est normal.

Il ne faut pas faire croire que d'un seul coût le chiffre d'affaire est monté en flèche, il ne faut pas prendre les gens pour des imbéciles mais je pense que si le dossier est un peu ardu, il y en a qui ne vont même pas arriver à faire la demande.

Tous les petits commerçants n'ont pas forcément une personne qui est là pour leur remplir le dossier.

- Monsieur Le Maire : non, mais ce n'est pas un dossier facile à monter.

- Madame Maryvonne POULAIN : on ne l'a pas vu.

- Monsieur Le Maire : vu le nombre de pièces qu'ils demandent.

Sur le site vous pouvez le trouver.

- Madame Maryvonne POULAIN : ils vont dégoûter les gens de faire la demande.

Et juste pour ramener de l'eau au moulin, les gens de la rue du 10 mars.

Il y a 15 jours, un mercredi matin à 11h00, un 40 tonnes sortait de la rue.

Un 40 tonnes, hein.

On l'a vu.

- Monsieur Le Maire : mais quand c'est comme cela, prenez le numéro de plaque.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est à dire que nous n'avons pas l'habitude de faire non plus, mais 40 tonnes.

- Monsieur Le Maire : les gens qui ne respectent pas le code de la route, ça commence vraiment à m'énerver.

Concernant ce compte-rendu, des autres questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	21		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès	3		
TOTAL	24		4

Adopté à la majorité.

5) ADOPTION DES COMMISSIONS :

- enseignement – jeunesse du 11 octobre 2017 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions à poser, Marie-Hélène est là pour y répondre.

Pas de questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- fêtes et culture du 14 novembre 2017 :

- Monsieur Le Maire : idem, si vous avez des questions Sabine est là pour y répondre.

Pas de questions ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		3

Adopté à la majorité.

6) DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

*** ADMINISTRATION GENERALE :**

2017-123 : renouvellement de l'adhésion auprès de l'association « Les Amis du Louvre-Lens » représentée par Monsieur Patrick BERGERONT.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 100 €.

2017-125 : versement par une société d'un don anonyme d'un montant de 10 000 €.

2017-136 : La ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître BRUNET Xavier, avocat, 44 rue Louis Blanc à BETHUNE, afin qu'il assure la défense des intérêts de la commune devant le Tribunal de Grande Instance de Béthune quant à la procédure judiciaire engagée à l'encontre de la commune par Monsieur et Madame GERIN Jérôme et Corinne domiciliés 39 rue du 19 mars 1962 à Noyelles-sous-Lens.

2017-138 : Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention de financement de travaux de mise en accessibilité d'arrêts de bus avec le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle représenté par Monsieur Laurent DUPORGE, Président.

Dans le cadre de la mise en accessibilité du réseau de bus TADAO, le SMT Artois-Gohelle décide d'accorder une subvention pour la réalisation de travaux d'aménagement de points d'arrêts dans le but de faciliter l'accostage des véhicules de transports collectifs, permettant ainsi une montée et une descente sécurisée pour les personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de travaux de voirie, la commune de Noyelles-sous-Lens réalise l'aménagement de deux quais bus aux arrêts suivants :

- arrêts nommés : « rue du 14 juillet ».

Le SMT versera une subvention pour l'ensemble des quais faisant l'objet d'aménagements de mise en accessibilité objet de la présente convention selon la décomposition suivante :

Nom de l'arrêt	Nombre de quais	Montant HT
« rue du 14 juillet »	2	20 000,00 € maximum

2017-141 : EN ATTENTE.

2017-146 : signature d'une déclaration de cession d'un véhicule avec la société NICOLIN pour la balayeuse de marque MATHIEU YNO version RAVO 540 et ayant pour n° de série le 15283.

Le montant de cette vente s'élève à 3 000 €.

2017-147 : signature d'un contrat d'abonnement avec la SAS BEWIDE « WEBENCHERES » représentée par Monsieur Thierry LE SCAO, Président et relatif à la mise à disposition d'une solution automatisée en mode Application Service Provider de vente aux enchères sur internet.

Le montant de l'abonnement au site s'élève à 800 € H.T. pour une année.

2017-149 : Monsieur Le Maire est autorisé à accepter les indemnités pour le sinistre survenu au Stade Auguste Gallet, rue Jean Jaurès d'un montant de 25 333,28 €.

Le paiement effectif de ladite somme sera ventilée comme suit :

- en premier paiement de 19 372,18 € et si les conditions indiquées au contrat sont réunies, en paiement différé jusqu'à concurrence de 5 961,10 €.

*** ENSEIGNEMENT - JEUNESSE :**

2017-128 : fixation du tarif pour la BOUM du CMJ qui se déroulera le mardi 31 octobre 2017 au foyer municipal comme suit :

Entrée : 4 €.

2017-142 : signature d'une convention avec le Conseil Départemental représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental.

La convention a pour objet de :

- de définir les conditions de mise à disposition de la mairie de Noyelles-sous-Lens, des locaux du collège pour l'organisation du service de restauration des élèves des écoles élémentaires, maternelles et collège.

Les effectifs accueillis simultanément s'élèvent au maximum à 230 enfants.

La commune s'engage à verser à l'établissement une contribution financière de 13 923,74 € pour l'année civile 2018 correspondant :

- aux diverses consommations d'énergie et d'eau constatées,
- au montant de la location des locaux.

*** SOLIDARITES – ACTIONS SOCIALES ET PERSONNES ÂGEES :**

2017-120 : signature d'un contrat de prestation de service avec Madame LEJEUNE Anne-Sophie, Diététicienne et relatif à la réalisation d'une prestation de service pour la santé dans le cadre du projet « cuisine des seniors ».

4 séances se dérouleront de septembre à décembre 2017.

Le montant de l'intervention de 1 heure s'élève à 50 € T.T.C soit pour 4 heures la somme de 200 € T.T.C.

2017-122 : signature d'une convention d'intervention avec la SARL DFTB PROD représentée par Monsieur Bertrand DESTAILLEUR, Gérant et relative à une prestation de sonorisation qui se déroulera le jeudi 23 novembre 2017 de 12h00 à 17h00 dans le cadre du repas du centre social Kaléïdo.

Le montant de la prestation s'élève à 250 € T.T.C. frais kilométriques inclus pour les 5 heures d'intervention.

2017-126 : signature d'un contrat de prestation de service avec Madame LEJEUNE Anne-Sophie, Diététicienne et relatif à la réalisation d'une prestation de service pour la santé dans le cadre de l'action « conférence des financeurs - bien traitant avec soi-même ».

Le présent contrat est établi pour une durée de 1 mois (novembre 2017).

Le montant de l'intervention de 2 heures s'élève à 100 € T.T.C (il n'y a pas de frais de déplacement).

2017-129 : signature d'un contrat de prestation de service avec Madame LEJEUNE Anne-Sophie, Diététicienne et relatif à la réalisation d'une prestation de service pour la santé dans le cadre de l'action intitulée « Estime de soi ».

Ces séances se dérouleront au mois de décembre 2017.

Le montant de l'intervention de 1 heure s'élève à 50 € T.T.C soit pour 2 heures la somme de 100 € T.T.C.

2017-137 : signature d'un contrat de prestation de service avec Madame LEJEUNE Anne-Sophie, Diététicienne et relatif à la réalisation d'une prestation de service pour la santé dans le cadre d'ateliers cuisine financés par l'Agence Régionale de la Santé.

Ces séances se dérouleront de septembre 2017 à juin 2018.

Le montant de l'intervention de 1 heure s'élève à 50 € T.T.C soit pour 12 heures la somme de 600 € T.T.C.

2017-148 : dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la conférence des financeurs pilotée par le Conseil Départemental relatif à un projet envers les seniors.

Le projet « Bien traitant avec soi-même » permettra au centre social de faire perdurer ses actions autour de la prévention du vieillissement.

Ce projet s'articule autour de plusieurs activités comme la sophrologie, des animations autour des pathologies liées au vieillissement, des actions afin de prévenir la perte de l'autonomie en proposant des ateliers autour de la gym douce.

Ce projet aura donc pour objectifs généraux :

- prévenir la perte d'autonomie chez le senior et limiter l'arrivée de la dépendance,
- maintenir et développer le lien social du senior afin de lutter contre l'isolement du senior,
- favoriser la bientraitance et le respect de soi même à tous âges,
- développer le bien vieillir à la maison et dans la commune.

Le coût total maximum de l'action s'élève à 70 140,00 €.

Le montant de la subvention sollicitée à hauteur maximale s'élève à 28 395,00 €.

*** MARCHES PUBLICS :**

2017-131 : signature d'un contrat avec la société SOCOTEC à LESQUIN, représentée par Monsieur Yannick FENGLER et relatif au diagnostic amiante avant travaux pour la chaufferie de la mairie et de la salle des fêtes.

Le montant des prestations s'élève à : 450,00 € HT soit 540,00 € TTC.

Si des prélèvements d'échantillons ont lieu, le coût de leur analyse en sus est de :

Analyses	Prix HT délai standard	Prix TTC délai standard	Prix HT délai express en 24h	Prix TTC délai express en 24h
MOLP (par analyse)	35,00 €	42,00 €	55,00 €	66,00 €
META (par analyse)	70,00 €	84,00 €	90,00 €	108,00 €

2017-132 : signature d'un contrat avec la société SOCOTEC à LESQUIN, représentée par Monsieur Yannick FENGLER et relatif à la mise à jour des DTA de la mairie et de la salle des fêtes.

Le montant des prestations s'élève à : 650,00€ HT soit 780,00€ TTC.

Si des prélèvements d'échantillons ont lieu, le coût de leur analyse en sus est de :

Analyses	Prix HT délai standard	Prix TTC délai standard	Prix HT délai express en 24h	Prix TTC délai express en 24h
MOLP (par analyse)	35,00 €	42,00 €	55,00 €	66,00 €
META (par analyse)	70,00 €	84,00 €	90,00 €	108,00 €

2017-140 : signature d'un contrat avec le cabinet BRISSET PARTENAIRES, représenté par Monsieur Didier FICHEROULLE, Directeur Général, et relatif à l'assistance à la passation du marché d'assurances pour la restructuration et l'aménagement du pôle sportif Gallet.

Le montant des prestations s'élève à 3.880 € HTVA payable en trois fois selon le calendrier suivant :

- Phase I	- Dépôt du rapport d'audit	1.200 € HTVA
- Phase II	- Dépôt du DCE	1.200 € HTVA
- Phase III	- Dépôt du rapport d'analyse des offres	1.480 € HTVA

*** CULTURE :**

2017-127 : signature d'un contrat de cession avec l'association IN EXTREMIS représentée par Madame Agnès DELBARRE, Présidente et relatif à des représentations du spectacle intitulé « 14/18 Révolutions des Féminins » qui se dérouleront le vendredi 17 novembre 2017 à 14h00 et 19h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 2 151,90 €.

2017-133 : signature d'une convention d'engagement avec Monsieur Jean-Luc STAHL, Gérant, et relative à la représentation d'un spectacle intitulé « épinards et porte-jarretelles 2 » qui se déroulera le vendredi 13 avril 2018 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 2 031,93 € T.T.C.

2017-134 : signature d'une convention avec Monsieur LEWANDOWSKI Pascal, Directeur artistique de la Compagnie du Message, relative à la mise à disposition de la salle de spectacle du Centre Culturel Évasion à l'occasion de la programmation du spectacle « Tailleur pour dames », les 27 et 28 janvier 2018.

L'indemnité d'occupation est fixée à 600 € la journée et à 500 € la journée supplémentaire, soit 1 100 € pour une location les 27 et 28 janvier 2018.

2017-143 : signature d'une convention avec Monsieur AGOYER Benoît, Gérant de la SASU KALMA PRODUCTIONS, relative à la représentation du spectacle intitulé « Élodie Poux – Le syndrome du Playmobil » et qui se déroulera au Centre Culturel Évasion le 9 février 2018 à 20h30.

Le prix de cession du spectacle est fixé à 2 848,50 € T.T.C.

2017-144 : signature d'une convention avec KLUSKA Édouard, Président de l'association « Brouillons de Culture », relative à la rencontre avec Charlotte MOLLET avec les élèves de CE2 et d'ULIS qui se déroulera le mardi 13 février 2018 après-midi à la médiathèque François Mitterrand.

Le montant à régler à l'association est fixé à 380,00 € T.T.C.

2017-145 : signature d'une convention avec Maggy RAMMAERT, Présidente du Théâtre Amateur Gondecourtois, relative à la présentation du spectacle « IMPAIR et PERE qui se déroulera le samedi 02 décembre 2017 à 19h30 au Centre culturel Évasion.

Le montant à régler à la compagnie est fixé à 500,00 € T.T.C.

*** BIBLIOTHEQUE :**

2017-121 : signature d'une convention avec l'association « Lis avec moi » représentée par Madame Isabelle SAGNET, Directrice et relative à 3 séances de la lecture à voix haute qui se dérouleront de septembre à décembre 2017.

Le coût de la prestation s'élève à 1 séance de 2h00 : 140 €, soit pour trois séances la somme de 420 €.

2017-124 : signature d'un contrat d'engagement d'artistes de variétés avec Monsieur Benoît DE RUYVER relatif à une représentation d'un spectacle intitulé « La vie pleine d'émotions de la sorcière Camomille » qui se déroulera le mercredi 25 octobre 2017 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 648,56 €, plus le GUSO.

2017-130 : ANNULEE : organisation de la vente de livres et CD issu du désherbage des collections de la médiathèque qui se déroulera le samedi 09 décembre 2017 et de fixation des différents tarifs de vente comme suit :

- livre au format de poche : 0,50 €,
- autres monographies : 1 €,
- « beaux livres » : 3 €,
- revues : 1 € les 5,
- CD (simple ou double) : 1 €.

A l'issue de la vente, les documents invendus seront soit détruits (pilon) ou donnés à des associations à but non lucratif.

2017-135 : ANNULE ET REMPLACE LA DECISION 2017-130 : organisation de la vente de livres et CD issu du désherbage des collections de la médiathèque qui se déroulera le samedi 09 décembre 2017 et de fixer pour tous les documents (livres au format de poche, autres monographies, « beaux livres », revues, CD « simple ou double ») un tarif unique de 1€.

A l'issue de la vente, les documents invendus seront soit détruits (pilon) ou donnés à des associations à but non lucratif.

2017-139 : signature d'une convention avec l'association DROIT DE CITE représentée par Monsieur Laurent BRIDOUX, Directeur et relative au renouvellement d'adhésion pour l'année 2018 avec Droit de Cité.

La participation financière de la ville de Noyelles-sous-Lens est fixée, à partir du 1er janvier 2018 à : 0,86 € par habitant au titre de la dotation annuelle pour frais de fonctionnement, soit : 6 865 habitants (*) x 0,86 € = 5 903,90 € (cinq mille neuf cent trois euros et quatre vingt-dix centimes).

(*) Le nombre d'habitants étant l'indicateur de population totale publié sur le site de l'INSEE au 1er novembre de l'année N-1 (2017).

La présente convention entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2018 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

- Monsieur Le Maire : *je les ai contrôlées Maryvonne, normalement elles sont toutes là.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *si je dis rien c'est qu'elles y sont toutes.*

J'ai juste noté la 2017/141 qui est en attente, de quoi s'agit-il ?

- Monsieur Le Maire : *tarifs des locations de salle.*

Pas de questions ?

On peut passer au point suivant.

7) DECISION MODIFICATIVE N°3 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter la décision modificative n°3 du budget primitif 2017.

Recettes investissement :

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS
021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 129 000,00 €
Total chapitre 021			- 129 000,00 €
10	10223	TLE	+ 137 000,00 €
Total chapitre 10			+ 137 000,00 €
TOTAL DES RECETTES			+ 8 000,00 €

Dépenses investissement :

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS
16	1641	Emprunts en euro	+ 8 000,00 €
Total chapitre 16			+ 8 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES			+ 8 000,00 €

Dépenses fonctionnement :

CHAPITRES	ARTICLES	LIBELLES	MONTANTS	
C	023	023	Virement à la section d'investissement	- 129 000,00 €
Total chapitre 023			- 129 000,00 €	
B	012	64111	Rémunération principale titulaires	+ 40 000,00 €
	64131	Rémunérations non titulaires	+ 60 000,00 €	
	6453	Cotisations caisse retraites	+ 25 000,00 €	
Total chapitre 012			+ 125 000,00 €	
A	66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 4 000,00 €
Total chapitre 66			+ 4 000,00 €	
TOTAL DES DÉPENSES			0	

A : Les chapitres 16 et 66 sont relatifs à l'emprunt réalisé durant l'année.

L'échéance étant trimestrielle, il y a lieu de prévoir les crédits pour la première échéance de décembre.

B : Le chapitre 012 consiste à procéder à l'ajustement de la fin de l'année des charges de personnel.

C : Les chapitres 023, 021 et 10 sont mouvementés pour équilibre.

Au final, la décision modificative s'équilibre à 8 000 € en investissement et à 0 € en fonctionnement.

- Monsieur Le Maire : la décision modificative concerne l'emprunt que l'on a signé au mois de juillet.

Concernant cet emprunt, c'est une échéance trimestrielle.

La première échéance a lieu en décembre 2017.

Et bien évidemment, elle n'était pas prévue au budget, d'où l'ajout des crédits et c'est pour cela que l'on ajoute 8 000 € en capital et 4 000 € en intérêts.

Ce sont les emprunts A qui ont été notés en dépenses d'investissements et en dépenses de fonctionnement.

Et ensuite, le reste ce sont des mouvements pour équilibrer, donc on a les sommes de 40 000 €, 60 000 €, 25 000 €, ce sont des rémunérations pour les titulaires et les non-titulaires.

Au final, il y a la décision modificative qui s'équilibre à 8 000 € en investissement et 0 € en fonctionnement.

- Madame Maryvonne POULAIN : Stéphane va éclairer mes lanternes.

Virement de la section de fonctionnement : - 129 000 € et virement à la section d'investissement : - 129 000 €.

Normalement en recettes d'investissements c'est pas + 129 000 € ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : non. En fait la dépense de fonctionnement est égale à la recette d'investissement.

On retire bien 129 000 € en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

- Madame Maryvonne POULAIN : on m'a toujours dit que quand il y avait un – d'un côté, on avait un + de l'autre.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : c'est un moins en dépenses et un moins en recettes.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui c'est parce que c'est les recettes d'investissement et les dépenses de fonctionnement.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : oui, c'est pour cela. C'est le virement, on enlève 129 000 € en dépenses de fonctionnement, qui est un virement, donc en recettes nous avons – 129 000 €.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres questions concernant cette décision modificative ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

8) CRÉATIONS / SUPPRESSIONS DE POSTES :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer deux postes de technicien principal de 1^{ère} classe pour permettre la nomination de deux agents sur ce grade suite à la réussite à l'examen professionnel.

Il convient également de supprimer trois postes de technicien principal 2^{ème} classe dès la nomination des agents suite aux avancements de grade du tableau de l'année 2018.

*- **Monsieur Le Maire** : suite à la nomination de deux agents au grade de technicien principal de 1^{ère} classe, il faut créer ces postes.*

*Les postes concernent **Hervé STOCKMAN** et **Julien POUILLE** qui ont réussi leur concours.*

De ce fait là, nous allons supprimer trois postes de technicien principal de 2^{ème} classe.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

9) PROJET DE RÉALISATION D'UN PLAN DE GESTION DE L'ENSEMBLE DES PARTIES BOISÉES DES COMMUNES PARTENAIRES DANS LE CADRE DU PROJET CANAL AVAL SOUCHEZ PAR L'OFFICE NATIONALES DES FORETS – DEMANDE D'APPLICATION DU RÉGIME FORESTIER :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis quelques années, les villes de Loison-sous-Lens, Noyelles-sous-Lens, Harnes et Courrières, en lien avec les Communautés d'Agglomérations de Lens-Liévin et Hénin-Carvin travaillent à la réalisation d'un projet ambitieux de requalification visant à redonner à la voie d'eau « Canal de La Souchez » une vocation nouvelle de loisirs, de tourisme, de préservation de la faune et de la flore tout en assurant la reconquête de son image auprès des habitants.

Le futur Parc Souchez Aval se compose principalement en bord du canal, d'espaces boisés, de parcs aménagés, d'espaces de nature plus diffus, d'un terroir, de zones humides et d'étangs.

Ce poumon vert de 300 hectares est étroitement enserré dans un tissu urbain dense et situé au cœur de l'Agglomération de Lens-Liévin.

Pour rappel, la vocation du site de La Souchez tend :

- à la réalisation d'espaces de pratiques récréatives au sein d'un bassin de population dense et disposant de relativement peu d'espaces de nature,
- à la préservation et la récréation de lieux de biodiversité et d'éducation à l'environnement,
- à la protection et la mise en valeur des monuments naturels, notamment les terrils,
- à étoffer la destination touristique autour du Louvre-Lens sur le plan des pratiques sportives et de découverte du patrimoine naturel issu de l'activité minière.

La gestion durable et cohérente de l'ensemble de ces espaces de nature à l'échelle du projet reste un enjeu crucial pour nos communes.

Cela suppose l'élaboration d'un plan de gestion cohérent, assurant à long terme la protection des ressources, le bon fonctionnement de l'écosystème et la préservation de la pluralité des fonctions de ces espaces.

A ce titre, l'Office National des Forêts a été sollicité en vue d'échanger sur les démarches ayant pour visée d'inscrire les espaces boisés existant, de part et d'autre du canal, dans le cadre du régime forestier.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'entreprendre toute démarche en vue de l'inscription de cet espace dans le régime forestier et de conventionner avec l'Office Nationale des Forêts (ONF) pour toute étude, diagnostic préalable.

- Monsieur Le Maire : si vous vous souvenez lors d'un précédent Conseil Municipal, on avait voté une délibération concernant l'Association Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord-Pas-de-Calais.

Association qui va travailler sur la gestion des 300 hectares du Canal Souchez Aval.

300 hectares qui concernent les communes de Loison – Harnes – Courrières et bien évidemment Noyelles.

Et donc là, on a rencontré les services de l'État parce que l'Office Nationale des Forêts c'est l'État et cet Office National des Forêts est d'accord pour travailler avec nous sur un plan de gestion durable, c'est à dire que ça va durer pendant des années et des années concernant la faune et la flore sur ce parc de Souchez Aval.

Là, c'est un plan de gestion qui va concerner également les 4 communes.

C'est à dire le plan de gestion c'est eux qui vont décider s'il faut abattre des arbres, s'il faut planter à tel ou tel endroit, s'il faut travailler sur une partie d'un espace pour créer de la faune.

C'est la première fois et cela c'est à souligner qu'une association, c'est à dire le Conservatoire des Espaces Naturels va travailler avec un service de l'État.

Ça ne s'est jamais fait en France.

Et là, franchement, c'est un bien pour nous parce que nous allons avoir deux organismes hyper compétents en la matière qui vont travailler ensemble sur ce site.

Il suffit de passer une convention avec eux pour d'abord fixer les tenants et les aboutissants et faire un diagnostic préalable.

Au niveau du Canal de La Souchez ça avance vraiment bien parce que là, c'est pareil il y a eu une réunion qui s'est tenue la semaine dernière avec les services de l'État parce que comme notre terril est classé on ne peut pas y faire n'importe quoi.

Nous avons du nous rendre devant les services de l'État pour défendre notre dossier concernant le stade de trail et le dossier est passé comme une lettre à la poste.

On a eu aucune réflexion, aucune remarque.

Si, une seule concernant les poubelles parce qu'ils disent que plus on met de poubelles, plus il y a de déchets.

Donc, ils nous demandent de retirer des poubelles.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : de modifier l'emplacement parce qu'ils estiment que plus l'on met de poubelles, plus il y a de déchets qui engendrent autour des poubelles.

C'est une commission importante quand même, il y avait beaucoup de représentants.

C'était quelque chose un peu comme ici.

Ils avaient tous leur truc à dire, ça et la couleur du mobilier de cross fit.

Ils ne voulaient pas la couleur qui était sur le prospectus mais forcément c'était un exemple donc nous allons mettre cela dans des couleurs plus industrielles « gris anthracite » pour que ça rentre dans le paysage.

- Monsieur Le Maire : si tout va bien, les travaux devraient commencer au mois de mars de l'année prochaine pour une durée environ de deux ans.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

10) CESSION DU 55 RUE DE LA REPUBLIQUE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER A LA COMMUNE :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ancienne Caisse d'Épargne a été achetée par l'Établissement Public Foncier dans le cadre de la convention « centre ville ».

Il s'agit de racheter ce bien à l'Établissement Public Foncier au prix de 83 347,24 € afin d'y réaliser des travaux de réaménagement en vue de la création des futures cellules médicales.



*- **Monsieur Le Maire** : vous vous souvenez que la caisse d'épargne avait été achetée dans un premier temps par l'Établissement Public Foncier.*

Notre volonté étant d'y créer un centre médical, bien évidemment il faut que nous rachetions ce bien à l'EPF pour pouvoir faire les travaux nécessaires pour accueillir les professionnels de santé.

Le coût d'acquisition à l'EPF est de 83 347,24 €.

Là pareil, nous sommes en train de travailler sur les plans avec Monsieur CADOT, l'infirmière Véronique DELOBELLE, Eddy BESINGUES.

Nous sommes en train de travailler avec eux et normalement en début d'année on pourra vous présenter les plans.

Notre volonté est d'accueillir deux à trois médecins, plus l'infirmière.

Apparemment, Monsieur BESINGUES serait intéressé, Monsieur CADOT a des contacts avec un autre médecin qui serait susceptible de venir sur la commune.

Je l'ai vu visiter les lieux samedi.

Et après en fonction de la superficie que désire le docteur BESINGUES, à savoir si on fait trois cellules médicales ou si l'on n'en fait que deux.

Normalement, ce sera fait pour l'année prochaine.

*- **Madame Maryvonne POULAIN** : tous nos médecins sont arrivés à un âge disons, où ils continuent parce qu'ils sont contraints et forcés.*

On compte normalement un médecin pour 1 000 habitants.

- Monsieur Le Maire : il est important de créer ce genre de cellules pour dire que quand il y en a un qui part en vacances ou qui est malade, il y a toujours quelqu'un pour le remplacer.

- Madame Maryvonne POULAIN : et les médecins en sont arrivés à refuser des patients.

Il y a des familles où les enfants sont obligés d'aller chez un autre médecin.

- Monsieur Daniel CAPILLON : ils ne font plus de domicile non plus.

- Monsieur Le Maire : ce n'est pas évident.

Mais là, Marc CADOT s'y atèle et c'est dans son intérêt.

Si des médecins sont là, sa pharmacie survie.

Mais c'est vrai que l'on avance bien sur le dossier et normalement début janvier 2018 nous serons capables de présenter des plans.

- Madame Maryvonne POULAIN : une question collatérale parce que l'on nous pose la question.

LIDL c'est vendu ou pas ?

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que ce n'est toujours pas marqué « VENDU » dessus.

Les gens nous demandent si c'est bien, si ça va bientôt ouvrir.

- Monsieur Le Maire : nous avons eu la DIA il y a déjà quelques mois.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : 5/6 mois.

Je peux retrouver la date exacte.

- Madame Maryvonne POULAIN : on nous a encore posé la question samedi.

- Monsieur Le Maire : j'espère seulement qu'ils vont nous prévenir avant de commencer les travaux.

Nous avons eu des contacts avec eux.

On les a rencontrés deux – trois fois pour présenter les plans mais là, plus de son, plus d'image.

On va essayer de les relancer en début d'année pour savoir où ça en est.

- Madame Maryvonne POULAIN : on nous a demandé aussi le muret.

On le laisse le muret, on ne l'enlève pas ?

- Monsieur Le Maire : le muret anti-intrusion ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui.

- Monsieur Le Maire : non, on le laisse. De toute façon on ne vend pas le parking.

Ça reste.

Concernant cette acquisition, quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

11) DÉMOLITION DE DEUX LOGEMENTS RUE DU MARAIS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du plan stratégique patrimoniale de Maisons et Cités, 2 logements situés 94 et 100 rue du Marais sont destinés à la démolition.

Le dossier d'intention de démolir doit être présenté par Maisons et Cités à la DDTM afin d'obtenir son autorisation.

Il est nécessaire de joindre au dossier une copie de la délibération du Conseil Municipal attestant de l'avis favorable à la démolition de ces habitations pour lesquelles le coût de réhabilitation est trop onéreux.

Ainsi, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable.



- ***Monsieur Le Maire*** : Maisons et Cités a l'intention de démolir deux logements situés au 94 et au 100 rue du marais.

Comme ce sont des logements sociaux, ils ont obligation de nous demander l'autorisation d'effectuer ces démolitions.

Bien évidemment, on est d'accord, entièrement d'accord parce que ce sont des logements que nous ne pouvons plus exploiter, dans un état déplorable et puis nous, ça nous intéresse pour la suite parce que c'est juste dans l'emprise du terrain où nous voulions faire un éco-quartier.

Qu'ils démolissent c'est très bien.

- ***Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK*** : à savoir que ce sont deux logements qui sont repris sur une cité de Sallaumines.

Deux logements de Noyelles, sur une cité de Sallaumines.

- ***Monsieur Le Maire*** : pas d'observations ?

Tout le monde est d'accord ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

12) RECONDUCTION DE LA CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE AVEC LA VILLE DE HARNES :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 30 novembre 2016 l'autorisant à signer la convention avec la ville de Harnes relative aux instructions des autorisations d'urbanisme.

La qualité de l'instruction et la qualité des échanges amènent Monsieur Le Maire à proposer la reconduction de la convention avec Harnes pour l'instruction de tout ou partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol au service instructeur de la ville de Harnes pour une période courant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 inclus.

Le coût des tarifs appliqués est identique à la grille tarifaire votée le 27 mai 2015, à savoir :

Certificats Opérationnels (Cub)	80 €
Déclaration préalable	140 €
Autorisations de travaux	140 €
Permis de construire	200 €
Permis d'aménager	240 €
Permis de démolir	240 €

Pour information, en 2017, 6 500 € ont été versées à la ville de Harnes.

Cette mutualisation horizontale avec la commune de Harnes s'inscrit dans le schéma de mutualisation que la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin.

- Monsieur Le Maire : c'est une délibération que l'on prend chaque année avec la mairie de Harnes.

On a le choix de traiter avec la Communauté d'Agglomération ou la ville de Harnes.

Mais comme les tarifs sont plus intéressants avec la ville de Harnes, on reste avec eux et en plus comme nous avons de très bonnes relations et c'est vrai que les dossiers d'instructions sont très très rapides et puis cette année ça nous a coûté 6 500 € tout en sachant que si on emploie quelqu'un pour faire cela, ça coûte 30 000 € ou 35 000 €.

On a tout intérêt à continuer ce procédé.

Pas d'observations ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

13) GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA DÉTECTION ET LE GÉO- RÉFÉRENCIEMENT DES RÉSEAUX ENTERRES SENSIBLES ET NON SENSIBLES :

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de réaliser des économies d'échelle et pour encourager la mutualisation des procédures de marchés, la commune de Noyelles-sous-Lens souhaite s'associer avec la C.A.L.L. pour un groupement de commande pour la détection et la géo-référencement des réseaux enterrés sensibles et non sensibles.

Cet engagement prend la forme d'une convention de groupement qui définit ses modalités de fonctionnement.

Elle doit être signée par ses membres. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sera le coordonnateur.

Le coordonnateur est chargé de signer et de notifier les marchés aux autres membres.

L'exécution de ces marchés est assurée par chaque membre du groupement en fonction de ses besoins propres.

Cette convention précise également la création d'une commission d'appel d'offre qui sera présidée par le coordonnateur.

Considérant qu'afin de faciliter la gestion du marché de prestation de service pour la détection et la géo-référencement des réseaux enterrés sensibles et non sensibles, de permettre des économies d'échelle et de favoriser la mutualisation des procédures de passation des marchés, la commune de Noyelles-sous-Lens et la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin souhaitent passer un groupement de commande,

Vu l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, permettant de mutualiser,

Considérant qu'une convention constitutive doit être établie entre les parties,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de décider la mise en place d'un groupement de commandes avec la commune de Noyelles-sous-Lens et la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin dans le cadre de la passation du marché public relatif à la détection et la géo-référencement des réseaux sensibles et non sensibles.

- de désigner la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en qualité de coordonnateur du groupement, qui se charge d'organiser l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques afin de permettre de répondre à l'expression des besoins des membres du groupement, de signer et de notifier le marché,

- d'accepter les termes de la convention,

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer la convention de groupement de commande,

- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

- Monsieur Le Maire : nous avons un groupement de commandes pour la détection et le geo-référencement des réseaux enterrés sensibles et non-sensibles.

C'est à dire du 1^{er} janvier 2018, on a une obligation de connaître sur la commune l'emplacement de tous nos réseaux souterrains qu'ils soient sensibles ou non-sensibles.

Les réseaux sensibles ce sont les réseaux gaz et électricité et les non-sensibles c'est l'eau, le téléphone, la fibre et le câble.

Là, c'est un regroupement au niveau de la CALL.

Je pense que toutes les communes vont être concernées pour passer un groupement de commandes pour dire que nous avons les prix les plus abordables pour pouvoir faire ce diagnostic.

Pas d'observations ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

14) GROUPEMENT DE COMMANDES – ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de réaliser des économies d'échelle et pour encourager la mutualisation des procédures de marchés, les communes de Harnes, Wingles, Noyelles-sous-Lens, Hulluch, Vendin le Vieil, Estevelles et la Caisse des Écoles de Wingles ont souhaité s'associer pour passer un marché public pour l'achat de fournitures scolaires et de dictionnaires.

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de :

- mettre en place un groupement de commandes avec les communes Harnes, Wingles, Noyelles-sous-Lens, Hulluch, Vendin le Vieil, Estevelles et la Caisse des Écoles de Wingles dans le cadre de la passation du marché d'achat de fournitures scolaires et de dictionnaires,
- désigner la commune de Harnes, coordonnateur du groupement de commande,
- accepter les termes de la convention,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande,
- désigner Monsieur Le Maire suppléé de Monsieur Maurice BERNARD, 1^{er} Adjoint comme membres de la Commission d'Appels d'Offres,
- donner pouvoir à Monsieur le Maire de Harnes pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

*- **Monsieur Le Maire** : c'est une mutualisation avec les communes de Harnes, Wingles, Noyelles-sous-Lens, Hulluch, Vendin le Vieil, Estevelles et la Caisse des Écoles de Wingles.*

Nous allons tous nous associer pour les fournitures scolaires et l'achat de dictionnaires.

Concernant ce groupement de commandes,

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

15) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL AU TITRE DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR, RELATIF AUX TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET D'AMÉNAGEMENT DU POLE SPORTIF GALLET :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de déposer un dossier de subvention, auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur, relatif aux travaux de restructuration et d'aménagement du Pôle Sportif Gallet.

Le montant prévisionnel des travaux subventionnables s'élève à 1 570 000 € HT et le montant de la subvention sollicitée est de 180 000 € répartis de la manière suivante :

TERRAIN ECLAIRE ET CLOTURE	1 145 000 €	120 000 €
VESTIAIRE	345 000 €	20 000 €
CLUB HOUSE	80 000 €	40 000 €
TOTAL	1 570 000 €	180 000 €

- Monsieur Le Maire : la Fédération Française de Football est prête à nous subventionner pour les vestiaires, pour le Club House et pour le terrain éclairé et clôturé.

Le montant total prévisionnel s'élève à 1 570 000 € H.T. et le montant de la subvention sollicitée est de 180 000 €.

Pas d'objections ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

16) RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES 2016 DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LENS-LIEVIN :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'une des dispositions de la loi Chevènement du 12 juillet 1999 vise à renforcer l'information des habitants sur l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I).

Les conseils municipaux des communes membres de tout établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doivent être informés des activités de cet établissement notamment par la communication par le maire d'un rapport annuel, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cet article précise que cette communication est faite en séance publique au cours de laquelle sont entendus les délégués de la commune qui siègent au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération.

- Monsieur Le Maire : c'est un point que nous devons passer obligatoirement à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Dans ce cadre normalement, ce sont les Conseillers Communautaires qui doivent faire le rapport d'activités, donc, je vais passer la parole à Maryvonne qui va le faire.

- Madame Maryvonne POULAIN : Monsieur Le Maire, il me semble que vous êtes Conseiller Communautaire Délégué, je suis simple petite Conseillère.

Je voudrais quand même respecter l'ordre.

- Monsieur Le Maire : et en plus c'est écrit.

Je pense que vous l'avez tous lu ?

- Madame Maryvonne POULAIN : mais c'est vrai que faire des photocopies pour tout ça.

- Monsieur Le Maire : non, ce n'était pas utile.

De toute façon c'est un rapport d'activités qui reprend tout ce qui est fait au niveau de la CALL durant l'année 2016.

On vous parle de ses compétences, de la mutualisation, de l'élaboration du projet de territoire, des finances, des grands projets, de l'habitat, de la culture, du tourisme, des déchets, les eaux, tout ce qui est fait au niveau de la Communauté d'Agglomération.

Nous sommes obligés de le passer en Conseil Municipal.

Je pense qu'il n'y a pas d'objections la dessus ?

Il y a un exemple concret concernant l'eau et l'assainissement sur Noyelles-sous-Lens, rue Joseph Hay, renouvellement du réseau d'assainissement diamètre 300 avec reprise des 31 boîtes de branchement et des 100 000 € H.T.

Ça reprend tout ce qui est fait au niveau de la Communauté d'Agglomération.

Concernant ce rapport,

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.